Envoyé en préfecture le 09/01/2024
Reçu en préfecture le 09/01/2024
Publié le
ID : 091-219102860-20240105-ARR_2024_001-AR

VILLE DE Grigny

DEPARTEMENT DE L'ESSONNE
VILLE DE GRIGNY

Arrêté du Maire

ARR-2024-001 en date du 05 janvier 2024

METTANT FIN AUX FONCTIONS DE MONSIEUR PICARDAT,
MANDATAIRE SUPPLEANT POUR LA REGIE DE RECETTES DU SERVICE DES SPORTS,
DE LA VILLE DE GRIGNY

Le Maire de la Ville de Grigny,

Vu la décision municipale n°91-24 en date du 05 juillet 1991, instituant une régie de recettes pour l'encaissement des droits d'inscription aux activités organisées par le service municipal des Sports, de la ville de Grigny,

Vu l'arrêté n°ARR-2020-0009 en date du 09 janvier 2020, portant nomination d'un régisseur titulaire, d'un agent de guichet et d'un mandataire suppléant, dont **Monsieur PICARDAT Emmanuel**, pour la régie de recettes du service des Sports de la ville de Grigny,

Vu l'avis conforme du comptable public assignataire en date du 20 décembre 2023,

Considérant que par suite de restructuration du service, **Monsieur PICARDAT Emmanuel** ne peut plus assurer ses fonctions,

ARRETE,

Article 1er : Il est mis fin aux fonctions de **Monsieur PICARDAT Emmanuel**, mandataire suppléant pour la régie de recettes, à compter de la date du présent arrêté.

Article 2 : Ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- Monsieur le Préfet de l'Essonne,
- Monsieur le Maire,
- Madame la trésorière de Grigny,
- L'intéressé.

Publié le :

Le Maire,

MAIRIE DE GRIGNY (Essonne)

Philippe. RIO

Notification
Date : 11.01.24
Le mandataire

E. PICARDAT

Le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de sa notification